



Paris, le 31 mars 2018

M. Benjamin RAIGNEAU
 Directeur des Ressources Humaines
 du Groupe Public Ferroviaire SNCF
 2, place aux Etoiles
 CS 70001
 93633 LA PLAINE-SAINT-DENIS

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Directeur,

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et CFDT vous ont déposé une Demande de Concertation Immédiate le 22 Mars 2018.

A l'issue de la réunion de conciliation qui s'est tenue le 27 Mars 2018 dans le cadre de cette DCI, nous faisons le constat que des points de désaccord subsistent.

Les Organisations Syndicales CGT, UNSA et CFDT réitèrent leur exigence d'avoir de la part de la Direction SNCF de véritables négociations sur les sujets suivants :

- Un dialogue social respectueux et loyal qui permette d'engager des négociations axées sur les attentes et revendications des cheminots portées par leurs Organisations Syndicales ;
- Une réglementation du travail unique dans le cadre du « caractère indissociable et solidaire » du Groupe Public Ferroviaire. L'idée d'adapter l'organisation du temps de travail en fonction des activités ou produits doit être écartée ;
- Une véritable intégration du Groupe Public Ferroviaire à l'opposé d'une organisation de type Holding qui viderait l'EPIC SNCF de ses entités de production au profit de filiales ;
- Un Encadrement respecté dans ses prérogatives qui ne sauraient se résumer à être un relai docile des politiques néfastes de l'entreprise.

Pour toutes ces raisons, les Organisations Syndicales de Cheminots CGT, UNSA et CFDT vous déposent, conformément aux dispositions de l'article L2512-2 du code du travail, un préavis de grève couvrant la période du Samedi 07 Avril 2018 à 20h00 jusqu'au Mardi 10 Avril 2018 à 7h55.

Ce préavis de grève couvre l'ensemble des salariés du GPF ainsi que ceux appelés à les remplacer.

Dans l'attente d'être reçus, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses

CGT
 Laurent BRUN

UNSA
 Roger DILLISENGER

CFDT
 Didier AUBERT